

ABONNEMENT.

En an. . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 9
Poste :
En an. . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.
Réclames, — . . . . . 30
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 DÉCEMBRE 1884.

LE BUDGET

Comme les autres années, la discussion
du budget, réservée pour le dernier mois,
n'est pas sérieuse. La Chambre vote d'as-
saut parce qu'il faut que le Sénat vote à son
tour avant le 4<sup>er</sup> janvier. Aussi rien n'est
examiné ni étudié. Il n'y a que le budget des
cultes qui attire un moment l'attention,
parce qu'on se passionne pour y rogner à
loisir. C'est à qui arrachera un écu au clergé
et un morceau de pain aux pauvres.

Ainsi, vendredi, la Chambre a voté le bud-
get de la guerre. Elle n'a discuté que les trai-
tements des aumôniers des hôpitaux militai-
res parce qu'elle voulait les supprimer; et
elle l'a fait. Il n'y aura plus d'aumôniers
ni dans les hôpitaux, ni même aux Invalides.

Vers la fin de la séance, on a essayé de
discuter le budget de la marine; mais il a
fallu y renoncer, car il n'y avait pas cin-
quante députés dans la salle. Dans ces con-
ditions, le vote du budget est une moquerie;
autant vaudrait l'adopter en bloc sans exam-
en; ce serait plus franc, et on ne tromperait
pas le pays.

La Chambre a abordé samedi le budget
des travaux publics et a voté à la hâte les
huit premiers chapitres.

Il y a pourtant beaucoup à dire et à étu-
dier sous ce rapport. Il se fait tant de folies
un peu partout!

Malgré cette précipitation, il paraît certain
aujourd'hui que les Chambres ne pourront
pas terminer en temps utile la discussion du
budget. Le gouvernement songe à demander
l'octroi des douzièmes provisoires! C'est-à-
dire qu'on va faire en pleine paix, sous un
régime régulier, ce qui ne s'est fait jusqu'ici
qu'au temps de l'invasion.

De plus, la somme provisoire que doit
demander le cabinet sera calculée — non
sur les chiffres du budget précédent, ni
même sur les chiffres arrêtés par la com-

mission. — mais bien sur les prévisions du
ministère pour le budget futur.

C'est là un expédient essentiellement révo-
lutionnaire, irrégulier, qui peut être exercé
dans le cas d'une invasion, mais qui ne se
comprend pas en pleine paix.

La responsabilité en incombe au gouver-
nement d'abord qui chaque année présente
son budget trop tard, et ensuite à la Cham-
bre qui retarde sa discussion jusqu'aux der-
niers jours de l'année. De la part du pre-
mier c'est une tactique misérable pour
qu'on n'épluche pas de trop près « ses
comptes fantastiques »; — de la part de la
seconde c'est le dédain nettement avoué des
intérêts du pays.

LA NOUVELLE LOI SÉNATORIALE.

La loi modifiant les lois organiques du
Sénat et les élections des sénateurs a été pro-
mulguée mercredi au Journal officiel.

Nous croyons utile d'en reproduire les
dispositions principales.

Le Sénat se compose de trois cents mem-
bres élus par les départements et les colo-
nies.

Les membres actuels, sans distinction en-
tre les sénateurs élus par l'Assemblée natio-
nale ou le Sénat et ceux qui sont élus par
les départements et les colonies, conservent
leur mandat pendant le temps pour lequel
ils ont été nommés.

Le département de la Seine élit dix séna-
teurs.

Le département du Nord élit huit séna-
teurs.

Parmi ceux qui élisent cinq sénateurs se
trouve la Loire-Inférieure.

Les départements de Maine-et-Loire et
Morbihan élisent chacun quatre sénateurs.

Trois seront élus par l'Indre-et-Loire,
Mayenne, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée,
Vienne.

Dans les départements où le nombre des
sénateurs est augmenté par la présente loi,
l'augmentation s'effectuera à mesure des va-

cances qui se produiront parmi les sénateurs
inamovibles.

A cet effet, il sera, dans la huitaine de la
vacance, procédé en séance publique à un
tirage au sort pour déterminer le départe-
ment qui sera appelé à élire un sénateur.

Cette élection aura lieu dans le délai de
trois mois à partir du tirage au sort; toute-
fois, si la vacance survient dans les six mois
qui précèdent le renouvellement triennal, il
n'y sera pourvu qu'au moment de ce renou-
vellement.

Le mandat ainsi conféré expirera en
même temps que celui des autres sénateurs
appartenant au même département.

Nul ne peut être sénateur s'il n'est Fran-
çais, âgé de quarante ans au moins et s'il ne
jouit de ses droits civils et politiques.

Les membres des familles qui ont régné
sur la France sont inéligibles au Sénat.

Les militaires des armées de terre et de
mer ne peuvent être élus sénateurs.

Sont exceptés de cette disposition :

1° Les maréchaux de France et les ami-
raux;

2° Les officiers généraux maintenus sans
limite d'âge dans la première section du ca-
dre de l'état-major général et non pourvus
de commandement;

3° Les officiers généraux ou assimilés
placés dans la deuxième section du cadre de
l'état-major général;

4° Les militaires des armées de terre et
de mer qui appartiennent soit à la réserve
de l'armée active, soit à l'armée territo-
riale.

Les sénateurs sont élus au scrutin de
liste quand il y a lieu, par un collège réuni
au chef-lieu du département ou de la colonie
et composé :

1° Des députés;

2° Des conseillers généraux;

3° Des conseillers d'arrondissement;

4° Des délégués élus parmi les électeurs
de la commune, par chaque conseil muni-
cipal.

Les conseils composés de 40 membres
éliront 4 délégués.

Les conseils composés de 42 membres
éliront 2 délégués.

Les conseils composés de 46 membres
éliront 3 délégués.

Les conseils composés de 24 membres
éliront 6 délégués.

Les conseils composés de 23 membres
éliront 9 délégués.

Les conseils composés de 27 membres
éliront 12 délégués.

Les conseils composés de 30 membres
éliront 15 délégués.

Les conseils composés de 32 membres
éliront 18 délégués.

Les conseils composés de 34 membres
éliront 21 délégués.

Les conseils composés de 36 membres et
au-dessus éliront 24 délégués.

Le conseil municipal de Paris élira 30
délégués.

Dans l'Inde française, les membres des
conseils locaux sont substitués aux conseil-
lers d'arrondissement. Le conseil municipal
de Pondichéry élira 5 délégués. Le conseil
municipal de Karrikal élira 3 délégués.
Toutes les autres communes éliront chacune
2 délégués.

Le vote a lieu au chef-lieu de chaque éta-
blissement.

Les membres du Sénat sont élus pour
neuf années.

Le Sénat se renouvelle tous les trois ans,
conformément à l'ordre des séries de départe-
ments et colonies actuellement existantes.

Dans le cas où une loi spéciale sur les
incompatibilités parlementaires ne serait
pas votée au moment des prochaines élec-
tions sénatoriales, l'article 8 de la loi du 30
novembre 1875 serait applicable à ces élec-
tions.

Tout fonctionnaire atteint par cette dis-
position, qui comptera vingt ans de service
et cinquante ans d'âge à l'époque de l'accep-
tation de son mandat, pourra faire valoir
son droit à une pension de retraite propor-
tionnelle, qui sera réglée conformément au
troisième paragraphe de l'article 12 de la
loi du 9 juin 1853.

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE VI

CERNÉ! (suite).

On se mit à table, et Julien mangea avidement.
Puis, quand les enfants furent couchés, il raconta
à sa femme l'aventure de l'étang d'Indret, le bon
dîner qu'il avait fait la veille avec le Potard et
Rouget, l'incident des deux gendarmes et son
retour par la forêt avec Eugène Carrou.

Jeanne l'écoutait avec un très-vif intérêt. Elle
n'interrompit pas une seule fois son mari. Quand il
eut terminé son récit, elle lui versa à boire :

— Il ne sera jamais pris, Rouget, fit-elle. Tout
le monde le défend.

— Jamais, si ce n'est par trahison, dit Julien.

A ce mot de trahison, Jeanne rougit légèrement.
Mais son mari ne s'en aperçut pas.

Elle continua :

— Tu dis qu'il se cache dans un étang ?

— Non, pas dans un étang; c'est un petit pré,

couvert de mousse, avec un arbre au milieu. Mais
le pré est marécageux; c'est une ancienne mare
desséchée que nous appelons, nous autres bracon-
niers, l'étang d'Indret, je ne sais pourquoi.

— Je n'en avais jamais entendu parler, dit
Jeanne.

— Cela ne m'étonne pas, reprit Julien. Il est
loin d'ici, au fond des bois du Grip; on y va par...
Mais il est inutile de dire ces choses-là.

— Dis-les tout de même, reprit Jeanne avec
insistance. Tu sais bien que je suis ta femme.

Et elle versa un second verre à son mari.

La langue de Julien se délia alors tout à fait, et
il indiqua à Jeanne le chemin qu'il fallait suivre
pour aller à l'étang. Mais, tout en parlant ainsi, il
avait lui-même quelque sinistre pressentiment, et
sans cesse il s'interrompait pour dire à sa femme :

— Ne répète jamais cela à personne!

— Sois tranquille, sois tranquille, répondait
Jeanne en riant d'un mauvais rire.

Quand Julien eut fini de parler, Jeanne enleva
le couvert, et conseilla à son mari de se coucher.

— Bien volontiers, dit celui-ci. Je suis brisé. Je
crois que je dormirai encore demain à midi.

— Je le crois aussi, dit Jeanne.

Une heure après, Julien ronflait, les enfants aussi.

Alors, Jeanne prit un châle, ouvrit doucement la
porte, et sortit au milieu des ténèbres, dans la
direction de Durtal.

Il fallait une heure de marche environ pour
arriver à la ville, mais elle n'avait pas fait la moitié
de la route, que la jeune femme rencontra deux
gendarmes qui allaient faire une tournée nocturne.

Les gendarmes sont polis : ils ne passent jamais
près d'une femme sans la saluer par quelques
bonnes paroles, surtout lorsqu'ils la connaissent.
Le vieux Michel, car c'était lui qui passait avec un
de ses hommes, était, plus qu'un autre, fidèle à
cette tradition.

Toutefois, il ne reconnut pas d'abord Jeanne
Davy; la nuit était claire, mais Jeanne se cachait à
moitié la tête sous son châle, à cause du froid, sans
doute.

— Il ne fait pas chaud, cette nuit, dit le vieux
Michel, pour voyager.

— Non, répondit Jeanne. Vous aurez bien froid
en forêt, messieurs, dans quelques heures.

— Tiens, reprit le brigadier, je crois reconnaître
votre voix. N'êtes-vous pas la femme de Julien
Davy ?

— Oui. Et vous ?

— Vous ne reconnaissez pas le vieux Michel ?

— Ah ! si. Vous allez à Daumeray, sans doute ?

— Non, nous allons en forêt.

— Chercher Rouget ?

— Chercher Rouget ou tout autre.

— Oh ! je sais bien que c'est Rouget que vous
voudriez tenir. Mais vous ne savez pas vous y

prendre. Il vous échappera toujours.

En entendant la jeune femme parler ainsi, le
vieux Michel eut une idée. Il se dit qu'avec un peu
d'adresse, et au besoin, en offrant une somme
d'argent à Jeanne Davy, il connaîtrait la retraite
du fameux braconnier. Il résolut en tous cas de
tenter l'entreprise.

— Martin, dit-il à son compagnon, tu vas faire
la tournée tout seul. Je vais rester avec madame et
et la conduire où elle désire aller.

— Bien, mon brigadier, répondit le gendarme
en s'éloignant.

— Il mord à l'hameçon, pensa Jeanne.

Quelques secondes après, le vieux Michel et
Jeanne marchaient à côté l'un de l'autre, parlant
bas, mais avec une animation croissante. Le vieux
Michel semblait prendre à la conversation un intérêt
des plus vifs. De temps en temps il se frottait les
mains, ou bien il frisait sa moustache.

— Convenu, convenu !... disait-il à la jeune
femme, personne ne connaîtra jamais ce secret.
Maintenant, rentrez chez vous.

Le lendemain, vers huit heures, quand Julien se
réveilla, il vit sa femme très-occupée aux travaux
du ménage :

— Je ne sais à quoi je pensais hier, murmura-t-il.
C'est une brave femme que j'ai là. Je serais bien
eot de me défier d'elle !

A la même heure, les brigades de Précigné et

## LA GUERRE AVEC LA CHINE.

On monde de Shanghai, le 11 décembre, au *Daily News* :

« Les journaux chinois annoncent que les représentants des puissances étrangères à Pékin ont informé le Tsung-Li-Yamen qu'ils tiendraient une réunion vers le 22 décembre, en vue d'examiner la situation et de chercher des bases acceptables pour une médiation entre la France et la Chine. »

Nous donnons cette dépêche à titre de simple renseignement.

Le *Times* publie la dépêche suivante de Hong-Kong, le 12 décembre :

« La situation est toujours la même à Kelung et au Tonkin. »

» De nombreux Allemands arrivent par chaque paquebot pour prendre du service dans l'armée et la marine chinoises.

» Il y en a actuellement 426 au service de la Chine. »

Nous n'avons de nouvelles de Chine que par les journaux anglais. Quoi qu'il faille se méfier de nos voisins, toujours prêts à nous nuire, nous devons pourtant, dans une certaine mesure, tenir compte de leurs informations.

Ainsi, ils nous apprennent que les navires cuirassés chinois ont quitté leurs mouillages. Où vont-ils ? S'ils essayent d'attaquer notre flotte, évidemment ils seront détruits : les marins chinois, même commandés par des Anglais ou des Allemands, ne peuvent pas lutter contre les nôtres.

Mais s'ils vont bombarder des villes de la côte dépourvues de troupes, s'ils attaquent des ports du Tonkin qui ne sont plus gardés, ils peuvent nous faire beaucoup de mal. On doit craindre qu'ils attaquent nos transports sur lesquels les contingents de renforts sont embarqués, et qui ne sont ni armés en guerre, ni escortés par des cuirassés. Ils peuvent donc tirer sur ces navires en toute sécurité, comme sur des bâtiments de commerce, et les couler bas. Les malheureuses troupes qui y prennent passage seront dans l'impossibilité de se défendre.

De plus, des troupes de terre, en quantité considérable, sont massées sur les frontières du Tonkin et sur divers points de l'empire chinois. Rien qu'à Ché-Fou on compte 33,000 hommes.

Les Allemands continuent à arriver pour prendre des commandements dans l'armée chinoise. La semaine dernière on en comptait déjà plus de 420. Comme les Chinois sont organisés à l'européenne et armés d'excellents fusils, le jour où ils auront de bons officiers étrangers pour les commander, ils seront fort à craindre, d'autant qu'ils ont le nombre et peuvent mettre en ligne des masses écrasantes.

## Chronique générale.

LE TERRITOIRE DE CHEICK-SAÏD.

Le *Sicé* a reçu de Marseille la dépêche suivante :

« Divers journaux annoncent que la maison Rabaud-Bazin, de Marseille, aurait vendu à l'Allemagne pour la somme de 4 millions les territoires de Cheick-Saïd à Babel-Mandeb. MM. Rabaud et Bazin déclarent n'avoir encore rien terminé avec l'Allemagne et qu'ils ne termineront rien sans connaître les dernières résolutions du gouvernement français. »

\*\*\*

Les nouvelles parvenues d'Allemagne annoncent que le bruit répandu de la démission du général de Manteuffel, comme gouverneur de l'Alsace-Lorraine, est absolument erroné.

M. de Manteuffel se propose seulement, à cause de son grand âge, de résigner ses fonctions de commandant en chef du 5<sup>e</sup> corps d'armée.

\*\*\*

MADAGASCAR. — Le ministre de la marine et des colonies a reçu les nouvelles suivantes qui complètent le télégramme que nous avons publié avant-hier :

« Zanzibar, 11 décembre. — Nous avons pris le 6 décembre le second fort au sud de de Voehemar à la suite d'une marche de quinze heures, faite par une colonne composée de 300 Européens et de 900 Antakares. »

» Nous avons pris 5 canons, et 200 Hovas ont été tués sur la position.

» De notre côté, nous avons eu 4 blessés dont 4 grièvement. »

\*\*\*

Le tribunal civil de Béziers vient de prononcer le divorce des époux Pailhade; la femme, née Eustache, âgée de 70 ans, et le mari, âgé de 75 ans.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 décembre.

La Bourse continue à se tenir dans la réserve la plus absolue, et malgré le manque d'affaires, les rentes et les valeurs de crédit conservent une excellente tenue.

Le 3 0/0 fait 79.10, l'amortissable 80.80, le 4 1/2 108.70.

L'Italien reste ferme à 98.65. On annonce comme prochain le décret qui stipulera le paiement trimestriel des intérêts.

La Banque de France finit à 5,165. Le Crédit Foncier est demandé à 1,330 fr. à terme et au comptant.

Les obligations sont recherchées, les Communales 1879 à 447.50, les Foncières à 450, les Communales nouvelles se maintiennent à 442.50.

Peu de changement sur les autres valeurs de crédit : Banque de Paris, 730; Banque d'Escompte, 530; la Société Générale à 457.50, conserve son avance d'hier; le Crédit Industriel et Commercial à 675.

Le Suez reste en clôture à 1,882.50, la recette a été de 80,000 fr.

Les Chemins sont calmes : Nord à 1,660, Lyon à 1,237.50, Orléans à 1,322.50, Midi à 1,180, Est à 771.25, Ouest à 835.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CANTON DE VIHIERES

### Election d'un Conseiller général

Candidat conservateur :

**M. GUSTAVE DE LA SELLE**

Conseiller d'Arrondissement.

La candidature de M. de la Selle se recommande d'elle-même à tous les électeurs du canton de Vihiers. Déjà honoré du mandat de conseiller d'arrondissement, dans le pays qu'il habite et où sa famille et lui sont entourés de l'estime générale, M. de la Selle n'a consenti à poser sa candidature qu'après avoir voulu prendre l'avis de délégués bien renseignés de toutes les communes.

Appelés à une réunion préparatoire à Vihiers, ceux-ci ont délibéré et, au scrutin secret, ont désigné, à la majorité, comme candidat, l'honorable M. G. de la Selle.

Cette manière de faire si désintéressée et à la fois si sincèrement libérale doit lui assurer le meilleur et le plus légitime succès. M. G. de la Selle, au sein du Conseil général, sera avant tout le défenseur des intérêts du canton qu'il a toujours habité.

ELECTIONS CONSULAIRES.

Les bureaux n'ayant pu se constituer pour les cantons nord-est et nord-ouest, les élections d'hier n'ont pas eu de résultat pour le Tribunal de commerce de Saumur, pour la Chambre de commerce d'Angers et pour la Chambre consultative.

Par décret du 11 décembre, M. Jacoulet, vétérinaire en 2<sup>e</sup> à l'École d'application de cavalerie, a été nommé à un emploi de vétérinaire en 4<sup>e</sup> (3<sup>e</sup> tour, choix); affecté au 2<sup>e</sup> spahis.

Par le même décret, M. Canal (Paul), vétérinaire en 2<sup>e</sup>, en non-activité par retrait d'emploi, a été nommé à un emploi de vétérinaire en 2<sup>e</sup>; affecté au 8<sup>e</sup> cuirassiers.

MONTREUIL-BELLAY. — Samedi dernier, un triste accident est arrivé, à Montreuil-Bellay, dans une maison en construction.

Le nommé François Maitreau, manoeuvre, âgé de 54 ans, né à Cizay-la-Madeleine, montait depuis le matin des tuffeaux aux ouvriers maçons. Dans l'après-midi, la planche de l'échafaudage, sur laquelle il était passé tant de fois, vint à se briser au milieu. Le malheureux Maitreau fut précipité d'une hauteur de 5 mètres : il tomba d'abord la tête sur un soliveau du premier étage, et retomba inanimé sur le sol, le crâne fracassé. On accourut aussitôt pour lui prodiguer les premiers soins, et le docteur Guillot, médecin à Montreuil, appelé

immédiatement, le fit transporter à l'hôpital, où il mourut deux heures après, sans avoir repris connaissance.

Maitreau était célibataire.

AVIS. — Un concours pour le surnuméraire, dans l'Administration des Contributions Indirectes, aura lieu à Angers le 7 février prochain. — Pour renseignements et pièces à fournir, les candidats pourront s'adresser dans les bureaux de la Sous-Direction, à Saumur, rue de Poitiers, n° 42, avant le 10 janvier, date de la clôture des listes.

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS. — On annonce, pour prochainement, les *Noces de Figaro* et le *Traviata*.

En même temps, on préparerait — dit-on, — le *Barbier de Séville*. — Excellente occasion pour MM. Dechesne et Neveu de mettre à profit leur beau talent, et pour M. Grandville de déployer, dans toute leur ampleur, ses qualités acquises, dont il vient de faire, dans *Lakmé*, une preuve si avantageuse.

A propos de la représentation de M<sup>lle</sup> Jeanne Granier, voici ce que dit le *Petit Courrier* :

« Mercredi, avec le concours de M<sup>lle</sup> Jeanne Granier et Marie Kolb, les *Premières Armes de Richelieu*. »

» Il est fort regrettable qu'on ait négligé d'afficher à temps ce brillant spectacle; car, évidemment, tout Angers serait accouru admirer la gracieuse et spirituelle créatrice du *Petit Duc* de la *Petite Mariée*, *Giroflé-Girofla*, etc., etc.

» Encore n'y a-t-il que demi-mal, puisqu'elle nous revient mardi... — Malheureusement, cette seconde journée ne saurait suffire : espérons donc qu'en présence du brillant accueil qu'on lui prépare, M<sup>lle</sup> Jeanne Granier voudra bien retarder d'un peu sa rentrée à Paris, et nous faire la grâce d'encore une ou deux représentations!... »

### Publications de mariage.

Eugène-Clément Ecot, chaisier, et Thérèse-Virginie-Héloïse Rocher, lingère, tous deux de Saumur.

Théodore Lair, bijoutier, et Virginie Bauron, chapelière, tous deux de Saumur.

Baptiste-Aristide Vitet, tailleur d'habits, et Léontine Lebeau, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

A l'occasion du *Jour de l'An*, l'EPICERIE CENTRALE a encore augmenté de nouvelles sortes de liqueurs, de spiritueux et de vins étrangers, le stock considérable qu'elle offrait déjà à ses nombreux acheteurs. Nous engageons vivement les personnes qui aiment à réunir le bon au bon marché de demander le catalogue général qui est envoyé franco.

de Durtal se réunissaient à celle de Daumeray. Le commandement était confié au vieux Michel. Nul ne savait quel était le but de ce rassemblement anormal, mais chacun se disait qu'il s'agissait de Rouget, et qu'une nouvelle expédition allait être faite pour s'emparer de l'audacieux braconnier.

Les trompes se firent entendre dans toutes les directions; mais le vieux Michel, en entendant ces signaux, riait dans sa barbe et se frottait les mains.

— Sonnez, sonnez; mes amis, se disait-il. Vous me rendez grand service. Vous faites rentrer l'oiseau au nid, s'il avait envie d'en sortir aujourd'hui!

A midi, les quinze gendarmes se réunirent sur la petite place. Tous les habitants étaient sur le seuil de leurs portes.

— Portez armes! s'écria le vieux Michel d'une voix tonnante, pour terroriser les populations, suivant son expression favorite.

— Présentez armes!

— Fusil sur l'épaule... droite! Par file à gauche, en avant! Marche!

Les brigadiers de Daumeray et de Précigné se placèrent en serre-file, le vieux Michel prit la tête, et la troupe entière suivit la direction de la forêt.

— Pour le coup, c'est fini, se dirent entre eux les habitants de Daumeray. Rouget sera pris!

— Oh! ce n'est pas fait, dit le vieux braconnier

Pouplard, qui connaissait Louis et l'aimait beaucoup.

— Avez-vous cependant remarqué la figure du vieux Michel? Il frisait sa moustache comme lorsqu'il raconte ses campagnes d'Afrique... Il doit être fier de son coup. Attendons-nous à voir Rouget, ce soir, entre les gendarmes.

— Qui vivra, verra! se contenta de répondre le père Pouplard, en hochant la tête et en regagnant sa demeure.

Pendant ce temps, Rouget vivait tranquille dans sa retraite d'Indret. Il chassait tous les soirs et tuait beaucoup de lapins qu'il vendait aux braconniers de sa connaissance, ou qu'il envoyait, par leur entremise, à sa femme et à ses enfants. Il lui arriva de tuer un beau chevreuil dont il offrit une partie à Julien. Il tenait à rester en bons termes avec sa cousine, car le souvenir de l'entrevue dans la forêt revenait souvent à son esprit. Les menaces de Jeanne lui faisaient toujours peur, et il attribuait à son influence sur sa destinée tous les malheurs dont il avait été frappé jusqu'ici.

Les natures simples ont de ces instincts singuliers, qui ne les trompent guère.

Cependant, Rouget, qui avait entendu la sonnerie des trompes, était caché dans son buisson lorsqu'il entendit du bruit dans la forêt.

Le ciel était sombre : de gros nuages passaient. Le vent commençait à s'élever et faisait tomber,

de tous côtés, les feuilles mortes. Le braconnier crut d'abord que c'était la pluie qui produisait ce bruit.

Il leva la tête, et regarda au travers des épines.

A quelques pas, dans la forêt, il aperçut deux gendarmes!

Se retournant pour voir s'ils étaient seuls, il en aperçut deux autres sur sa droite, et derrière les buissons passaient d'autres tricornes, s'avancant tous dans la même direction.

— Perdu! s'écria Rouget avec terreur. Je suis trahi. Ah! misérable!

Et saisissant son fusil, il sortit de son fourré et s'élança sur la mousse vers le point où il n'avait pas encore aperçu d'uniformes.

Mais aussitôt, le vieux Michel l'aperçut :

— En avant! cria-t-il, au pas de course!

Au moment où Louis atteignait la terre ferme, il aperçut en face de lui le cordon de gendarmes qui se refermait. Il voulut se précipiter à droite ou à gauche, mais la retraite lui était coupée.

— Tenez-vous bien! cria Michel. Courez vite. Saisissez-le!

Et lui-même se précipitait de ce côté.

Rouget se troubla. Il se sentait perdu. Jetant son fusil, il revint sur ses pas en courant; il traversa le marécage et se rejeta dans son buisson.

Au même instant, le cercle se ferma autour du pré. Quelques gendarmes, après avoir saisi le fusil

de Rouget, s'élançèrent même sur les mousses, mais ils enfoncèrent aussitôt jusqu'aux genoux.

— Revenez, revenez! cria Michel. Formez le cercle, et ne bougez plus!

Les gendarmes obéirent et se rangèrent silencieusement autour du marécage. On ne voyait plus Rouget.

Le brigadier Moreau vint serrer la main de Michel :

— Décidément, lui dit-il, vous êtes un maître. Voilà un coup réussi! Nous le tenons enfin!

— Soyons prudents, répondit Michel; prenons bien toutes nos mesures.

Et ce vieux soldat, qui se rappelait les ruses de la guerre d'Afrique, rangea par ordre toutes les brigades, sous le commandement spécial de leurs brigadiers, examina attentivement le buisson et le chêne au pied duquel se tenait Rouget, remarqua avec joie que les branches de ce chêne ne rejoignaient pas tout à fait celles des autres arbres de la forêt, et en conclut que toute retraite était coupée au braconnier.

Alors, il se frotta joyeusement les mains :

— Décidément, se dit-il, cette fois, je le tiens. C'est l'affaire de quelques heures.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.



